



Pré-requis, conditions d'accès

Inscription en formation initiale alternée

- Entrée en classe de seconde :
- Avoir effectué la classe de 3ème ou une classe de seconde générale et technologique (cas d'une réorientation)
- Entrée en classe de 1^{ère} :
- Avoir effectué une classe de seconde ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3 dans le domaine des services à la personne (CAPa SAPVER, CAP AEPE)

Inscription en formation par apprentissage

- (Possible à partir de la classe de 1^{ère})
- Avoir effectué la classe de seconde SAPAT ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3 dans le domaine des services.
 - Être âgé(e) de 16 à 29 ans. Les conditions d'âge s'annulent en cas de situation de handicap.
 - Signer un contrat d'apprentissage dans le secteur des services aux personnes et au territoire.

Dans les deux cas, Accès via AFFELNET
[Admission après étude du dossier scolaire et entretien avec la Direction](#)

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte 7 épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves en évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

Après le Bac pro SAPAT

Dans le secteur des services aux personnes :

- **Services à domicile** : aide à domicile, auxiliaire de vie social, assistant du responsable de secteur, coordinateur des activités d'aidants et accompagnant de personnes en situation de dépendance
- **Services en structures** : agent des services hospitaliers, agents des services hospitaliers faisant onction d'aide-soignant et intervenant en structures d'accueil de la petite enfance.

Dans le secteur du service aux populations et aux territoires :

Chargé d'accueil, agent d'accueil et d'animation, chargé d'accueil et de secrétariat, agent social, agent polyvalent d'accueil et de médiation numérique, assistant services à la population, instructeur gestionnaire de dossiers, médiateur numérique, médiateur social, médiateur socio-éducatif, agent de coordination, d'accueil et d'accompagnement des « maisons France services » et animateur (Avec le BAFA ou CPJEPS ou BPJEPS)

Poursuite d'études via PARCOURSUP



BAC Professionnel Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires



Objectifs

- Consolider les acquis scolaires de base
- S'approprier et se positionner dans un environnement professionnel
- Obtenir le diplôme Bac Pro SAPAT (niveau 4)
- Elaborer son projet d'orientation et/ou d'insertion professionnelle

Enseignements

Capacités générales :

- B1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- B2 : Débattre à l'ère de la mondialisation
- B3 : Développer son identité culturelle
- B4 : Agir collectivement dans les situations sociales et professionnelles

Capacités professionnelles :

- B5 : Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective
- B6 : Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire
- B7 : Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes
- B8 : Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien
- B9 : Animer un lieu de rencontres et d'échanges

Compétences visées

Organisation des activités :

- Diagnostic des besoins individuels ou collectifs
- Détection de dysfonctionnement et proposition d'actions correctives
- Planification et structuration de ses interventions
- Réunions de bilan des interventions réalisées

Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne :

- Surveillance de l'état et du comportement de la personne
- Entretien des locaux
- Transferts de la personne
- Aide aux soins d'hygiène

- Préparation et distribution des repas
- Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions

Accompagnement des initiatives locales :

- Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial

- Préparation et animation d'ateliers
- Animation des espaces collectifs
- Réalisation et diffusion d'outils de communication

Résultats aux examens

- 2022 : 88% de réussite au bac pro SAPAT
- 2021 : 85% de réussite au bac pro SAPAT



CFA-MFR du Pont du Gard
 4 les codes bas
 30210 Castillon du Gard
 04 66 37 09 32
mfr.castillon@mfr.asso.fr

Le titulaire du Bac pro « Services aux Personnes et Animation dans les Territoires » est amené à travailler en lien avec les acteurs des territoires ruraux, organisations publiques, privées et associatives. Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles à disposition des publics bénéficiaires des services : enfants, adolescents, familles, adultes, personnes dépendantes de par leur âge, leur état de santé, leur situation de handicap.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée

- 1900 heures de formation à la MFR sur les 3 années, le reste en milieu socio-professionnel

Modalités

- Classe à effectif réduit, service demi-pension et/ou internat
- Cours théoriques, visites, mise en œuvre de projets collectifs, voyage d'étude, interventions de professionnels du secteur médico-social
- Travaux pratiques sur plateau technique (cuisine pédagogique, salle de puériculture, salle informatique, laboratoire)
- Mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance
- Mobilité européenne

Statut

- Scolaire ministère de l'Agriculture
- Apprentissage (possible en 1^{ère} et terminale)

Thèmes de stage

En classe de 2^e :

- Accueil et accompagnement de l'enfant en école maternelle
- Accueil et accompagnement des personnes âgées en milieu collectif
- Service au Territoire

En classe de 1^{ère} et terminale :

- Accompagnement de la personne dans la vie quotidienne
- Accompagnement des initiatives locales
- Organisation des activités (Stage support à l'écriture du dossier E6)
- Elargir les visés de son projet professionnel
- Mobilité européenne (15 jours) programme Erasmus

Tarifs

Tarif Formation initiale :

- Internat :
- 2^e : 2290€ par an soit 229€ par mois
- 1^{ère} : 2560€ par an soit 256€ par mois
- Terminale : 2840 € par an soit 284€ par an
- En demi-pension :
- 2^e : 1620€ par an soit 162€ par mois
- 1^{ère} : 1810€ par an soit 181€ par mois
- Terminale : 2000€ par an soit 200€ par mois
- Possibilité de bourse nationale : nous consulter

Tarif en apprentissage :

- Internat : 95€ par semaine*
- Demi-pension : 53€ par semaine*
- *Prise en charge OPCO sauf CNFPT (dans la limite de la prise en charge réelle)
- Coût de la formation : pris en charge par l'OPCO (à partir de 6000€)